



Gaz de France

CONVENTION de PARTENARIAT

Entre la FAGERH,

Siège : 8 impasse Druinot 75012 PARIS

Représentée par Monsieur Philippe BOURGES agissant en qualité de Président

Et

EDF et Gaz de France

Sièges : 22/30 avenue de Wagram 75008 Paris (EDF)

23 rue Philibert Delorme 75017 Paris (GDF)

Représentés par Monsieur Didier JUNG agissant en qualité de Responsable de la Mission Insertion des personnes Handicapées

PREAMBULE

La présente convention a pour objet de définir les termes du partenariat.

Celui-ci s'inscrit dans le cadre du Protocole d'Accord sur l'Emploi des Travailleurs handicapés EDF et Gaz de France signé le 29 janvier 2002.

La FAGERH regroupe et fédère des établissements médico-sociaux qui ont vocation à proposer des prestations visant l'insertion sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap suite à un accident ou à une maladie.

EDF et Gaz de France, déjà engagés dans une politique d'insertion professionnelle des personnes handicapées, souhaitent poursuivre leur effort d'intégration et développer un partenariat avec les établissements de réadaptation professionnelle pour faciliter à terme l'emploi de personnes handicapées.

ARTICLE 1 – CHAMP D’ACTION DE LA CONVENTION

L’ensemble des adhérents FAGERH peuvent être sollicités pour être conseil expert, ou prestataire à la demande d’une unité EDF / Gaz de France.

Les unités EDF / Gaz de France sur le territoire peuvent être sollicitées pour faciliter l’accueil d’un stagiaire soit dans le cadre d’un stage soit dans la perspective d’une intégration dans les entreprises EDF et Gaz de France.

Les prestations proposées peuvent concerner les travailleurs handicapés en Centre de Réadaptation Professionnelle (CRP ou Centres de pré-orientation) ou les agents EDF / Gaz de France en situation de handicap.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Un comité de pilotage réunissant des collaborateurs des deux entités sera constitué.

Il aura pour fonction d’évaluer les actions menées et de promouvoir les « bonnes pratiques ».

Afin d’assurer une opérationnalité, cette convention doit être déclinée régionalement.

Chaque cosignataire proposera une liste de correspondants régionaux.

La convention sera expérimentée dans un premier temps en Ile de France et dans toute autre région volontaire.

ARTICLE 3 – OBJECTIFS

La présente convention vise à renforcer la coopération sur trois dimensions :

L’INFORMATION

Implication EDFet Gaz de France

- Présentation des entreprises, de leurs besoins et de leurs attentes auprès des Délégations Régionales FAGERH (éventuellement visite de sites industriels et présentation des métiers d’EDFet Gaz de France).
- Information auprès des travailleurs handicapés en formation sur les besoins de compétences des entreprises et les procédures de recrutement.

Implication FAGERH

- Information sur le dispositif de reclassement professionnel et sur les prestations offertes par le réseau FAGERH (Services Sociaux de l’entreprise, Médecin du Travail, Responsable du recrutement), notamment sur le contenu des formations .

La FORMATION

Implication EDFet Gaz de France

- Mise à disposition d’agents EDF/GDF pouvant assurer une fonction de formation (sur une technique, un produit, un service, ...) et/ou d’information.
- Mise en œuvre de compléments de formation auprès des stagiaires formés en CRP en vue de leur recrutement à EDFet Gaz de France (crédit de 100 000 heures prévu dans l’article 3 du Protocole).
- Accueil des apprenants dans le cadre des stages de découverte et/ou d’application en entreprise.

Implication FAGERH

- Potentiels collaborateurs formés par les CRP dans 24 secteurs d'activités validés au niveau V, IV, III.
- Mise à disposition des formateurs.
- Réponse aux besoins de complément de formation dans le cadre de l'article 3 du Protocole.

L'EMPLOI et SUIVI DANS L'EMPLOI

Implication EDFet Gaz de France

Diffusion des offres d'emplois vers le réseau (modalités à déterminer).

Implication FAGERH

- Préparation à l'intégration d'une personne en situation de handicap au sein d'une équipe EDF/GDF.
- Formation personnalisée d'agents statutaires en situation de handicap.
- Conseil et intervention pour le maintien dans l'emploi d'un agent en situation de handicap.

ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour évaluer la mise en œuvre de la convention, repérer les dysfonctionnements et apporter les modifications souhaitables.

ARTICLE 5 – REVISION DE LA CONVENTION

En cas d'événement dont l'importance serait de nature à remettre en cause l'exécution de la présente convention, l'une ou l'autre des parties pourra demander sa révision.

Fait à PARIS, le 20 mai 2003

Pour la FAGERH

M. Le Président de la FAGERH

Philippe BOURGES

Pour EDF et Gaz de France

**M. Le Responsable de la Mission
Insertion des Personnes Handicapées
Didier JUNG**

ANIMATEURS REGIONAUX SOLIDARITE		TEL.
Ile de France	GOMEZ Jean-François EDF GDF SERVICES PARIS TOUR EIFFEL Etat-Major - 23, Rue de Vienne - 75008 PARIS	01 53 04 74 12 Fax. 01 53 04 74 15
Centre - Limousin Poitou Charentes	LERAUT Patrick EDF GDF SERVICES LOIRET 14, rue Albert 1er - 45000 ORLEANS	02 38 79 51 42 Fax. 02 38 79 51 25
Nord Pas de Calais Picardie	DAMS Dominique EDF GDF SERVICES LILLE METROPOLE Atrium 50 - Allée de Safed - 59777 EURALILLE	03 28 52 88 70 Fax. 03 28 52 89 27
Aquitaine Midi-Pyrénées	FERNEZ Christine EDF GDF SERVICES LOT et GARONNE 11, Rue Francis Carco - 47924 AGEN CEDEX 09	05 53 69 50 82 Fax. 05 53 69 50 51
PACA Languedoc Roussillon	BARRE Alain EDF Délégation Régionale Provence Alpes C.d'Azur 470, Avenue du Prado - 13008 MARSEILLE	04 91 29 70 87 Fax. 04 91 29 71 45
Bretagne Pays de la Loire	GENIN Patrick EDF GDF SERVICES LA MAYENNE 35 Bis, Rue Crossardière - BP 0109 53001 LAVAL CEDEX	02 43 59 30 53 Fax. 02 43 59 30 86
Rhone Alpes Auvergne	PICHON Bernard EDF / Gaz de France - Dél. Rég. Rhône Alpes-Auvergne (Bureau 7/14) 196, Av. Thiers 69461 LYON Cedex 06	04 78 71 52 93 Fax. 04 78 71 38 81
Haute et Basse Normandie	POTTIER Jean-Pierre EDF GDF SERVICES MANCHE 76 Bis, Bd. Pierre Mendès France 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE	Std : 02 33 20 21 22 02 33 20 23 20 Fax. 02 33 20 53 22
Alsace Lorraine Champagne Ardenne	SAVOUROUX Jean-Marie EDF GDF SERVICES REIMS CHAMPAGNE Mission Solidarité, Emploi et Handicap 2, Rue Saint-Charles - 51095 REIMS Cedex	03 26 04 91 14 Fax. 03 26 04 91 54
Franche Comté Bourgogne	SIMON Valérie EDF GDF SERVICES FRANCHE COMTE NORD 1, Rue Jacques Foillet - BP 187 25203 MONTBELIARD CEDEX	03 81 90 61 91 Fax. 03 91 90 61 60

Liste mise à jour en décembre 2003